

LEVITIQUE 15
Bible Reina Valera
1602

Impuretés physiques

1. Et Jehova parla à Moïse et à Aaron, et dit :
2. Parlez aux enfants d'Israël, et dites-leur : Tout homme lorsque sa semence jaillit de sa chair, sera immonde.
3. Et celle-ci sera son immondice dans son flux ; soit que sa chair a distillé à cause de son flux, ou que sa chair a été obstrue à cause de son flux, il sera immonde.
4. Tout lit sur lequel il couchera celui qui a du flux, sera immonde, et tout objet sur lequel il s'assiéra, sera immonde.
5. Et quiconque touchera son lit, lavera ses vêtements, se lavera aussi lui-même avec de l'eau, et sera immonde jusqu'au soir.
6. Et celui qui s'assiéra sur l'objet sur lequel il se sera assis celui qui a du flux, lavera ses vêtements, se lavera aussi lui-même avec de l'eau, et sera immonde jusqu'au soir.
7. Également, celui qui touche la chair de celui qui a du flux, lavera ses vêtements et lui-même avec de l'eau, et sera immonde jusqu'au soir.
8. Et si celui qui a du flux crachait sur celui qui est propre, celui-ci lavera ses vêtements, et après s'être lavé avec de l'eau, sera immonde jusqu'au soir.
9. Et toute monture sur laquelle il chevauche celui qui a du flux, sera immonde.
10. Et quiconque touchera quelque chose qui a été sous lui, sera immonde jusqu'au soir ; et celui qui la portera, lavera ses vêtements, et après s'être lavé avec de l'eau, et sera immonde jusqu'au soir.
11. Et celui qui soit touché par celui qui a du flux, et ne lave pas avec de l'eau ses mains, lavera ses vêtements, et se lavera lui-même avec de l'eau, et sera immonde jusqu'au soir.
12. Et le vase de terre qui sera touché par celui qui a du flux, sera brisé, et tout vase de bois sera lavé avec de l'eau.
13. Et lorsqu'il se sera nettoyé de son flux celui qui a du flux, il comptera sept jours pour sa purification, et lavera ses vêtements, et lavera sa chair avec des eaux vives, et il sera propre.
14. Et le huitième jour, il prendra deux tourterelles ou deux jeunes pigeons, il ira devant Jehova, à la porte du tabernacle du témoignage, et il les donnera au prêtre.

15. Et les fera le prêtre, l'un en offrande pour le péché, et l'autre en holocauste ; et le prêtre le purifiera de son flux devant Jehova.

16. Et l'homme, quand il sortira de lui l'écoulement du sperme, lavera toute sa chair dans des eaux, et sera immonde jusqu'au soir.

17. Et tout vêtement ou toute peau sur laquelle avait l'écoulement du sperme, se lavera avec de l'eau, et sera immonde jusqu'au soir.

18. Et la femme avec laquelle l'homme aura eu copulation du sperme, ils se laveront tous les deux avec de l'eau, et seront immondes jusqu'au soir.

19. Et lorsque la femme ait du flux de sang, et son flux soit en sa chair, elle restera séparée sept jours. Et quiconque la touche sera immonde jusqu'au soir.

20. Et tout objet sur lequel elle se couche pendant sa séparation, sera immonde, et aussi tout objet sur lequel elle s'assied sera immonde.

21. Et quiconque touche son lit, lavera ses vêtements, et après s'être lavé avec de l'eau, sera immonde jusqu'au soir.

22. Également, quiconque touche un meuble sur lequel elle s'est assise, lavera ses vêtements ; il se lavera après lui-même avec de l'eau, et sera immonde jusqu'au soir.

23. Et s'il était sur le lit ou sur la chaise sur laquelle elle s'est assise, celui qui la touche sera immonde jusqu'au soir.

24. Et si quelqu'un dort avec elle et ses menstrues étaient sur lui, il sera immonde pendant sept jours, et tout lit sur lequel elle couche sera immonde.

25. Et la femme quand elle aura un flux de sang pendant plusieurs jours hors des périodes habituels, ou quand elle ait du flux de sang plus qu'à l'ordinaire, tout le temps du flux de son immondice, sera immonde comme les jours habituels.

26. Tout lit sur lequel elle dort pendant la durée de son flux, lui sera comme le lit de son habitude, et tout meuble sur lequel elle s'assied sera immonde, comme l'immondice de son habitude.

27. Quiconque touche ces choses, sera immonde ; et il lavera ses vêtements, et se lavera lui-même avec de l'eau, et sera immonde jusqu'au soir.

28. Et lorsqu'elle sera libre de son flux, elle comptera sept jours, et après elle sera propre.

29. Et le huitième jour, elle prendra deux tourterelles ou deux jeunes pigeons, et elle les apportera au prêtre, à la porte du tabernacle du témoignage.

30. Et le prêtre fera l'un en offrande pour le péché, et l'autre en holocauste ; et le prêtre la purifiera devant Jehova, à cause du flux de son immondice.

31. Ainsi éloignerez-vous les enfants d'Israël de leurs immondices, de peur qu'ils ne meurent à cause de leurs immondices en salissant mon tabernacle qui est entre eux.

32. Telle est la loi pour celui qui a du flux, et pour celui de qui sort du déversement de sperme, étant immonde à cause de cela.

33. Et de celle qui souffre de son habitude, et de celui qui souffrait de son flux, soit mâle ou soit femelle, et de l'homme qui dort avec une femme immonde.